

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt : 25 juin 2014

LE SNUIPP-FSU 62

VOUS SOUHAITE

DE BONNES VACANCES



[Sommaire]

- Page 1 : Edito
- Page 2 : CAPD
- Page 3 : Instances rythmes
- Page 4 : Actualités
- Page 5 : Nouveaux rythmes
- Page 6 : ISAE M@gistere
- Page 7 : Spécialisé SEGPA EREA
- Page 8 : PEGC Projet d'école
- Encart : Bulletin d'adhésion et
lutter contre les idées de
l'extrême droite

[Edito]

Refondation à reculons !

En cette fin juin, l'heure est au bilan, et le moins que l'on puisse dire est qu'entre cafouillages, incohérences, déni de la profession, chaos de la réforme des rythmes, le changement de ministre de l'éducation n'a eu aucun impact, puisque c'est la politique éducative dans sa globalité qui se poursuit et qu'il est urgent de repenser.

Entre les cafouillages sur la pré-rentree, les chantiers- métiers qui s'enlisent, notamment pour l'enseignement spécialisé, le recrutement des AVS, la Cdisation des AVSi qui n'avancent pas, M@gistere, dont la mise en œuvre est problématique et suscite la colère des enseignants par son côté infantilisant et inapproprié, les nouveaux programmes renvoyés à plus tard, les projets d'école, pourtant reportés, mais que les IEN tentent d'imposer, le SNUipp-FSU n'a cessé d'intervenir à tous les niveaux pour imposer d'autres priorités, comme la baisse des effectifs, les programmes ou la prise en charge des élèves en difficulté, une réelle formation. A quand des conditions de travail dignes de ce nom ?

Mais le gouvernement a fait le choix de ne pas entendre la profession et de se focaliser sur la mise en place d'une réforme des rythmes mal pensée, sources d'inégalités territoriales, de dégradation des conditions de travail et qui rate son objectif initial que le périscolaire a fait oublier, une école plus soucieuse des rythmes de l'élève. Pire, les problèmes posés par le décret de janvier 2013 ont été aggravés par les mesures d'assouplissement imposées par Benoît Hamon. Si le gouvernement ne fait pas marche arrière à temps, la rentrée de septembre 2014 marquera une attaque sans précédent de l'école de la République, de son indépendance à l'égard du politique et une grave attaque au statut des enseignants.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU, s'appuyant sur la profession, a d'ores et déjà déposé une alerte sociale pour la rentrée et n'hésitera pas à construire le rapport de force nécessaire à la défense de l'école et de ses personnels, dans le cadre le plus unitaire possible.

Car c'est bien de manière collective que les combats doivent se mener ! Et c'est en se syndiquant au SNUipp-FSU, en votant SNUipp-FSU aux élections professionnelles, que nous parviendrons à remettre l'école sur ses deux pieds !

Lors de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 30 mai le SNUipp-FSU a dénoncé la prochaine rentrée qui s'annonce très difficile avec des conditions de travail et d'enseignement qui se dégradent. Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà déposé une alerte sociale pour la rentrée.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu régulièrement sur de nombreux points :

mouvement départemental, temps partiels, crise de recrutement et postes non pourvus au concours dans le Pas de Calais, changements de département, demandes de détachement, allègements de service, passage à la hors-classe, M@gistère, projets d'école, AVS et Cdi.

Parmi les réponses de l'Inspecteur d'académie : (voir l'article complet sur notre site : 62.snuipp.fr)

> L'IA annonce qu'il sera très attentif aux personnels restés sans poste et que cela se fera dans la transparence. Cela reste à vérifier pour le SNUipp-FSU 62 !

> Pour M@gistère : l'IA trouve que la critique du SNUipp-FSU 62 est facile pour un dispositif qui ne fait que débiter. Le SNUipp-FSU 62 pense que ce dispositif ne répond pas aux attentes de formation des collègues. Pour le SNUipp-FSU 62, interpellé l'IA sur les problèmes rencontrés par les collègues entre tout à fait dans le cadre du travail syndical.

> Pour l'IA, même si le renouvellement du projet d'école est en attente des nouveaux programmes dans la majorité des départements, ils seront bien effectifs pour l'an prochain dans le Pas de Calais. Le Ministère a cependant donné raison au SNUipp-FSU (voir notre article sur 62.snuipp.fr)

Mouvement départemental :

Pour le SNUipp-FSU 62, 40 % de satisfaits au 1er temps du mouvement c'est trop peu !

2250 collègues ont participé, 901 ont obtenu une mutation, 981 sont maintenus sur leur poste et 368 restent sans poste.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur les nombreuses situations individuelles qui nous ont été remontées grâce aux fiches de suivi mouvement que vous nous avez renvoyées, à vos appels et à notre travail de terrain. 32 directions restent vacantes dont 8 postes à profil. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître leur implantation !

2nd temps du mouvement le 1er juillet 2014

Nous contacter pour davantage de renseignements sur le 2nd temps du mouvement. Envoyez-nous vos fiches de suivi syndical (voir sur 62.snuipp.fr)

Pour les temps partiels, des réponses seront données début juillet quand l'administration sera plus au clair sur les rythmes scolaires ! Pour les TRS, ce sont les IEN qui préparent les couplages.

Vote sur le premier temps du mouvement :

10 pour (IA et IEN); 7 abstentions (SE-UNSA); 4 contre (SNUDI-FO et SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU 62 a voté contre ce mouvement parce qu'il manque de transparence et d'équité, parce que nous dénonçons les postes à profil, l'extension des vœux, les postes bloqués...

Changement de département : phase des Ineat/exeat :

Cette année, renversement de situation, le département est déficitaire, en raison de 30 postes non pourvus au concours 2014 exceptionnel. Tous les Ineat (demandes d'entrée dans notre

département) sont acceptés. Par contre, toutes les demandes d'exeat ont été refusées (sorties de notre département vers un autre département), excepté pour 3 collègues en disponibilité cette année scolaire.

Le SNUipp-FSU 62 a exprimé son désaccord concernant les refus d'attribuer des exeat; qu'en est-il du droit à la mobilité ? Ces refus, uniquement attribués pour des raisons budgétaires, font fi de situations familiales souvent très douloureuses.

Intégration des instituteurs dans le corps des PE

7 instituteurs ont intégré le corps des PE.

Passage à la Hors classe

Le SNUipp-FSU 62 s'est opposé et a dénoncé le fait que le département n'applique pas le ratio de 4% pour l'accès à la hors classe des professeurs des écoles au 1^{er} septembre prochain pourtant acté par le ministère. Cette année, les recteurs ont pris la liberté d'accorder des ratios différents selon les départements. Cette nouvelle disposition lèse 24 collègues dans le Pas de Calais. Le SNUipp-FSU 62, qui a dénoncé cet état de fait, a été suivi par les autres organisations syndicales, d'où un **vote contre** cette répartition du passage à la Hors-classe. Le SNUipp-FSU 62 a demandé que cette injustice soit réparée rapidement afin de permettre aux 24 collègues lésés d'accéder à la Hors classe dès cette année. L'IA a refusé et s'en remet au recteur. Le SNUipp-FSU 62 accompagnera les collègues dans leurs démarches pour obtenir le passage à la hors-classe.

Allègements de service :

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu pour dénoncer la non prise en compte des difficultés des collègues demandant un allègement de service. En effet, alors que la médecine de prévention a émis des avis favorables, toutes les demandes ne seront pas satisfaites faute de moyens suffisants (12 sur 51). L'administration propose à certains collègues un temps partiel en lieu et place d'un allègement de service. Ce n'est pas acceptable car cela ajoute une difficulté financière à la difficulté que rencontrent déjà ces collègues. Nous avons demandé à l'IA de trouver d'autres solutions et de demander des moyens supplémentaires au ministère pour permettre à chaque collègue d'obtenir cet allègement de service.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur toutes les situations individuelles pour lesquelles les collègues nous avaient contactés.

Instances spéciales rythmes : compte-rendu

Le CTSD et le CDEN concernant les rythmes ont eu lieu les 28 et 30 mai dernier. Tout comme en février, des situations d'écoles ont été présentées pour validation.

Lors de ces instances ont été discutés:

- des projets d'organisations que l'IA va imposer
- des demandes des communes qui souhaitent modifier leur projet.
- des communes qui sont confrontées à des difficultés de transports

Un CTSD « rythmes scolaires », initialement prévu le 3 juillet, a été avancé au 24 juin 2014. Le CDEN, quant à lui, aura lieu le 3 juillet 2014.

La FSU (dont fait partie le SNUipp) a dénoncé la situation des enseignants contraints de participer au mouvement sans connaître les horaires de certaines écoles et est intervenue sur :

- Les conditions de travail des collègues ainsi que le risque d'annualisation du temps de service
 - L'incohérence de cette réforme aussi bien dans sa globalité que dans le calendrier mis en place
- > Aucun allègement significatif de la journée de l'élève : cette réforme ne va pas dans son intérêt
- > Dégradation des conditions de travail et de vie personnelle des enseignants
- > Risque de territorialisation et de mise à mal de l'Education Nationale
- > Inégalités accrues entre les communes (mise en place de TAP et gratuité non garanties, qualité du périscolaire...)
- > Pouvoir prépondérant des maires sur le choix des horaires



Nous avons été les seuls à voter contre les projets d'organisation des rythmes.

Nous continuons de réclamer le retrait de cette réforme et la réécriture complète du décret sur les rythmes.

Si vous souhaitez avoir des informations sur les horaires d'une école ou si vous avez des questions au sujet des rythmes, contactez le SNUipp-FSU 62 !

N'hésitez pas à nous renvoyer vos informations de terrain (avis du conseil d'école, nouveau projet, difficultés rencontrées...)

Rattrapage : pas de récupération de la rentrée reportée

Le report de la rentrée 2014 ne sera pas rattrapé.

En effet, le nouveau calendrier confirme le report de la rentrée des élèves du lundi 1^{er} au mardi 2 septembre et maintient la sortie scolaire au vendredi 4 juillet 2015.

La rentrée des enseignants est prévue quant à elle le lundi 1^{er} septembre au lieu du vendredi 29 août. Éléves, enseignants et familles n'avaient pas à faire les frais d'une gestion à l'emporte-pièce de ce dossier. La non récupération répond donc à la demande du SNUipp-FSU et constitue ainsi la seule solution raisonnable.

les directeurs n'ont pas à jouer aux facteurs

Directrices et directeurs d'école ont suffisamment de travail en cette fin d'année sans avoir en plus à se faire les messagers du ministre qui veut s'adresser aux familles.

Dans sa lettre aux enseignants, le ministre annonce qu'il souhaite adresser également une lettre aux parents par l'intermédiaire des directeurs d'école et il leur demande « *de la communiquer sous la forme qui leur semblera la plus pertinente : cahier de liaison en élémentaire, remise aux parents par l'enseignant en maternelle ou affichage dans le hall de leur établissement.* » Si le ministre est bien dans son rôle en s'adressant aux familles, c'est à lui, et non aux enseignants, de trouver les canaux les plus appropriés pour faire passer son message. Nos collègues ne sont pas le service communication du ministère !



Autre chose à faire

Les directrices et directeurs d'école déjà surchargés de travail n'ont pas à imprimer, à faire les paquets et à distribuer la missive dans les cartables des élèves. En pleine période d'inscription des élèves pour la rentrée prochaine, ils ne vont pas en plus se transformer en facteurs, sans compter les frais d'impression qui seraient nécessairement pris sur les crédits pédagogiques de la mairie au détriment des photocopies destinées aux apprentissages des élèves.

Pour le SNUipp-FSU, la distribution comme l'affichage de ce courrier n'a pas à incomber aux enseignants des écoles. Il vient d'en informer le ministre et a reçu l'assurance qu'aucune pression ne sera exercée sur le terrain.



Rythmes : confusions, inquiétudes et déréglementations à tous les étages !

La réforme des rythmes scolaires, source d'inégalités territoriales, engendre déréglementation et désorganisation de l'école républicaine, en mettant à mal le statut des enseignants. Le fait que les écoles privées n'ont pas d'obligation de s'y soumettre marque bien la volonté pour l'état de se désengager de sa mission d'enseignement, visant à terme la territorialisation de l'éducation. Sans compter que les maires, dans les faits décideurs de cette nouvelle organisation, ont saisi l'occasion qui leur a été donnée de mettre la main sur l'école.

Pas étonnant que passée la mi-juin, la mise en œuvre de cette réforme en soit pour le moins chaotique dans le département : élèves, enseignants et parents sont confrontés à de nombreuses incertitudes, certains horaires n'étant même pas encore définis, ou votés en février puis revus sans même que les équipes enseignantes soient consultées ou informées ! Ceci est inadmissible et nous sommes intervenus à tous les niveaux pour nous y opposer.

Le SNUipp-FSU 62 avait pourtant alerté et dénoncé les

dérives de cette réforme, devenue avant tout celle du périscolaire.

Comment penser que l'intérêt de l'élève est pris en compte, lorsque l'on passe d'une journée d'une durée de 6 heures ici, de 5H15 là, de 4H30 ailleurs ; d'une après-midi à géométrie variable d'une durée d'1 heure à 3 heures ? Comment penser que cette réforme va dans le bon sens, lorsque ce sont les contraintes des transports dans les RPI qui imposent les horaires des écoles avec des matinées de 2h40 alors que l'objectif initial était de les rallonger ? Il s'agit bien d'une contre-réforme, encore aggravée par les possibilités d'assouplissement du décret Hamon, qu'il est urgent d'abroger.

Aujourd'hui, cette situation entraîne une détérioration des conditions de travail des enseignants, complexifie le fonctionnement et la gestion des décharges de direction, des maîtres formateurs, des temps partiels, des remplacements...

Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà lancé une alerte sociale pour la rentrée et n'hésitera pas à mobiliser la profession, dans le cadre syndical le plus unitaire possible.

Quand pourrai-je partir en vacances, Monsieur le Maire ?

Le saviez-vous ?

Le décret d'assouplissement ne permet pas seulement l'expérimentation d'une après-midi libérée dans la semaine en échange du mercredi matin ; il permet également aux communes qui le souhaitent d'expérimenter des journées de moins de 24 heures, tout en maintenant cinq matinées travaillées, compensées par une réduction des jours de vacances. La seule condition est que la majorité des conseils d'école soient d'accord. Mais le recteur a le pouvoir d'imposer cette organisation aux équipes qui ne le souhaitent pas. Ainsi, selon la commune dans laquelle il/elle travaille, unE enseignantE n'aura plus les mêmes obligations de service hebdomadaire, plus les mêmes périodes de vacances d'été ! Si une municipalité souhaite par exemple passer à 21h d'enseignement par semaine au lieu de 24 pour les élèves, les vacances d'été seront ainsi réduites de plus de 5 semaines !

Le SNUipp-FSU a voté CONTRE ce décret d'assouplissement, aggravant les problèmes et les risques réels de municipalisation de l'école et marquant une attaque sans précédent au statut !

ISAE : 2^{ème} versement mais pas pour tous !

Alors que la deuxième part de l'ISAE doit être versée fin juin, le SNUipp-FSU continue à revendiquer qu'elle bénéficie à tous les PE et soit alignée sur l'ISOE perçue par les enseignants du 2nd degré.

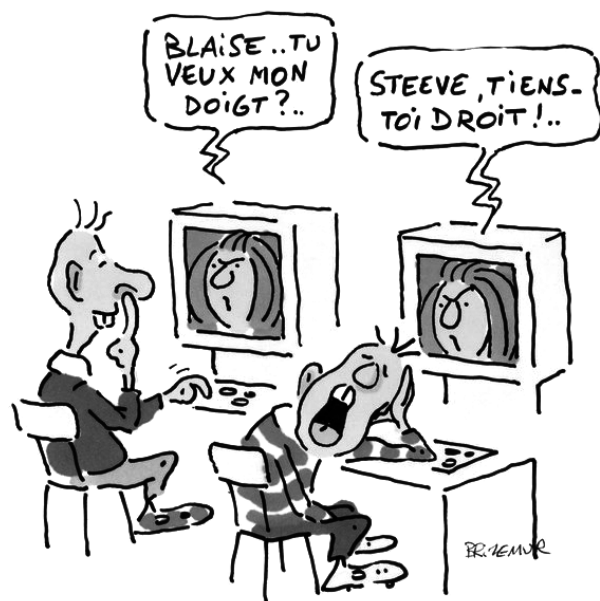
C'est sur la paye du mois de juin que doit être versée la deuxième part de l'ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves), pour un montant de 200 euros brut. Alors que le SNUipp-FSU revendiquait depuis longtemps une revalorisation salariale, cette indemnité de 400 euros est une bien timide reconnaissance d'une partie du travail invisible des enseignants des écoles (suivi, évaluation des élèves, concertation et travail en équipe, relation aux familles ...) Le SNUipp-FSU continue de demander son versement à tous les PE.

Nous revendiquons aussi que son montant soit au plus vite aligné sur celui de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves) perçue dans le 2nd degré et qui s'élève à 1 200 euros annuels. C'est une simple question d'équité.

Mais comme le SNUipp-FSU ne peut se contenter de primes dont le versement est aléatoire d'une année sur l'autre et qui ne sont pas prises en compte pour la retraite, il continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice, gelé depuis 4 ans, la suppression de la hors-classe et la création d'échelons supplémentaires aboutissant à l'indice terminal 783, accessible à tous.

M@gistère

Peut (vraiment) mieux faire !



Après plusieurs mois d'utilisation de M@gistère, le SNUipp-FSU 62, grâce aux remontées des collègues, dresse un bilan sans appel: certaines parties sont infantilisantes (quizz, tableaux à remplir...) et les enseignants y voient plus de difficultés que d'avantages.

En effet, de nombreux problèmes et interrogations demeurent :

- la question de la confidentialité n'est toujours pas réglée (horaires de connexion, obligation de participer à des forums en utilisant son patronyme, boîte mail académique « inondée » de messages...)
- Les enseignants sont amenés à utiliser du matériel personnel, alors qu'ils n'ont toujours pas de prime d'équipement.
- les modules de formation ne correspondent pas aux attentes et aux besoins des enseignants

- Comment sont opérés les choix pédagogiques et didactiques des modules?

- Quelles en sont leurs origines ?

Pour le SNUipp-FSU, les forums d'échange mis en place ne peuvent se substituer à la formation due par l'employeur. Ce dispositif ne peut remplacer la formation continue qui doit nécessairement reposer sur des moyens de remplacement, des stages longs en présentiel et sur le temps de travail.

M@gistère : la galère !

Enseignants spécialisés : un retard inacceptable !

Alors que des négociations avaient été engagées depuis plusieurs mois sur les rémunérations et les obligations de service des enseignants spécialisés, le ministère vient de faire savoir aux organisations syndicales que l'application de ces mesures était repoussée d'un an.

Le SNUipp-FSU avait alerté sur la situation intenable de nos collègues : textes obsolètes, situations inégales et injustes, heures de coordination et de synthèses non rémunérées, nouvelles missions non prises en compte...

Certaines des mesures annoncées par le ministère dans le cadre des chantiers métiers auraient pourtant permis une amélioration significative de la situation des collègues, d'autres étaient encore en discussion et nécessitaient des arbitrages, car dans certains cas, elles pouvaient aboutir à une situation moins favorable qu'actuellement (notamment pour les SEGPA).

Prétextant le remaniement et le retard pris pour la rédaction des nouveaux textes réglementaires, le ministère a donc pris la décision de reporter à la rentrée 2015 l'application de ces mesures, les discussions devant se poursuivre au cours du dernier trimestre 2014.

Le SNUipp-FSU dénonce avec force ce nouveau retard, qui condamne les personnels à vivre une nouvelle année sans amélioration de leur situation. Il poursuit ses interventions pour faire respecter les engagements pris par le ministère.

La prochaine rentrée sera difficile aussi en SEGPA et EREA

La prochaine rentrée en SEGPA et en EREA se fera dans de mauvaises conditions pour nombre de départements : fermetures de divisions et de structures, augmentation des classes à doubles niveaux, fermetures de 6ème et volonté de remettre en cause des orientations, directions de SEGPA vacantes voire regroupées, absence de départs en formation F ou en DDEAS, remplacement d'éducateurs en internat par des contrats précaires dans certains départements....

L'enseignement adapté ne peut être considéré comme un réservoir de postes. Il convient d'ajouter à ces mesures négatives, la volonté du ministère de revoir à la baisse le paiement des heures de coordination et synthèse.

Oublié-es des évolutions salariales, oublié-es des avancées statutaires, les enseignant-es de SEGPA subissent des discriminations salariales depuis plusieurs années : paiement d'HSE à 66%, pas de versement de l'ISOE, ni de l'ISAE, opacité des règlements des heures de synthèses, voire même suppression d'heures d'enseignement dans la SEGPA ...

Des groupes de travail proposés par le Ministère ont lieu depuis plusieurs mois et ont pour objectif l'écriture d'une nouvelle circulaire définissant le fonctionnement des SEGPA pour la rentrée 2015.

Dans la période de discussion avec le ministère et à l'heure d'une probable réécriture des circulaires, la voix des enseignements généraux et professionnels adaptés et de leurs personnels doit être entendue.

Pour le SNUipp-FSU, la SEGPA est essentielle dans le collège et sa structure ne peut être remise en cause et se transformer en dispositif d'inclusion. Elle est un outil indispensable pour la réussite scolaire et l'avenir professionnel des élèves en grande difficulté scolaire au collège. Cela est d'autant plus vrai que les moyens qui y sont consacrés s'inscrivent dans une cohérence départementale maintenant les 4 niveaux d'enseignement, un maillage territorial, des moyens fléchés, la présence d'une direction spécifique, de la formation et des enseignants titulaires et spécialisés. D'où la nécessité d'un cadrage national.

Dans notre académie, des expérimentations de 6ème inclusive sont mises en place à la rentrée et des SEGPA ferment complètement. Les SNUipp-FSU Nord et Pas de Calais s'y sont opposés dans les instances et ont organisé un stage de formation syndicale afin de permettre aux collègues de faire entendre leur voix et d'établir collectivement des revendications qui seront portées à tous les niveaux.

PEGC

Il ne reste plus que 2853 PEGC
(source EPP - MEN au 1er octobre 2013)

Ne restez pas isolés
Renforcez notre syndicat !

Adhérez au SNUipp !

Ensemble revendiquons :

- des fins de carrière aménagées (CPA, CFA...)
- le respect de l'engagement de l'état envers les PEGC actifs et retraités !

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

Philippe Rudant : philrudant@hotmail.com - Tél : 03.20.51.29.80



Prolongation des projets d'école

Les projets d'école seront prolongés par un simple avenant pour les équipes qui n'en auraient pas encore finalisé un nouveau. Le ministère vient de répondre par lettre (voir sur notre site) favorablement à la demande du SNUipp-FSU.

Le 28 mai dernier, le SNUipp-FSU s'était adressé à la directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour lui demander de proroger par avenant les projets d'école jusqu'à la publication des nouveaux programmes. En effet, ces projets demandés aux équipes enseignantes auraient été tout simplement caducs et bons à refaire l'année prochaine pour les enseignants de maternelle, puis dans moins de deux ans pour l'élémentaire, puisqu'ils doivent s'appuyer sur les objectifs des programmes nationaux. Le SNUipp-FSU est satisfait de la réponse du ministère qui va soulager la fin de l'année d'un travail chronophage et inutile pour les équipes qui n'auraient pas encore finalisé de nouveaux projets.

Dans le 62 :

Le **SNUipp-FSU Pas-de-Calais** est la seule organisation à être intervenue auprès de l'Inspecteur d'Académie lors de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 30 mai 2014 pour demander le report de la rédaction des nouveaux projets d'école.

Extrait de notre déclaration : *"Dans notre département, il est demandé aux équipes enseignantes de formaliser de nouveaux projets d'école pour une durée de trois ans, ce qui n'est pas majoritairement le cas dans le reste de la France. A l'heure où des nouveaux programmes sont en cours d'élaboration pour 2015 en maternelle et 2016 en élémentaire, nous doutons fortement de l'intérêt professionnel d'une telle prescription. Demander maintenant de rédiger des nouveaux projets d'école n'a pas grand sens pédagogique et s'apparente à une simple mise en conformité administrative. Ce n'est pas notre conception du projet d'école. Pour l'heure, nous vous demandons que les projets d'école qui arrivent à terme puissent être prorogés partout par avenant jusqu'à la publication des nouveaux programmes."*

N'hésitez pas à nous contacter en cas de non-respect de cette directive.

LUTTER CONTRE LES IDEES D'EXTREME DROITE ? C'EST AUSSI UN COMBAT SYNDICAL

Le 29 janvier dernier, la FSU, la CGT et Solidaires ont lancé une initiative nationale commune à la Bourse du travail de Paris pour construire une riposte syndicale à l'écho grandissant des idées d'extrême-droite. Une vingtaine d'initiatives semblables se sont, à ce jour, mises en place dans différentes régions, dont une à Lille en mai dernier avec la participation également de l'UNEF et de l'UNL. Parallèlement, s'est créé le collectif « Liberté, Égalité, Fraternité », qui regroupe plus de 60 associations, syndicats et mouvements et qui vise, lui aussi, à démonter et déconstruire les idées fausses et les solutions dangereuses proposées par l'extrême-droite. La FSU a décidé de s'engager pleinement dans ces initiatives parce que cela correspond avant tout à notre conception de l'action syndicale et à notre vision de la société.

Quelles sont -elles ? Contribuer à construire une société plus juste en permettant à tous d'accéder à l'éducation, à la santé, à la justice, à la culture, etc., à des conditions de travail et de vie meilleures quelle que soit l'origine sociale ou géographique, quelle que soit la génération, quelles que soient les opinions, quelle que soit l'orientation sexuelle, entre autres...Un projet aux antipodes des thèses développées par l'extrême-droite, même si celle-ci s'efforce, désormais, d'avancer masquée, sans redouter les multiples contradictions, retournements et volte-face.

Quelques exemples ? L'extrême-droite s'affiche aujourd'hui « sociale » et en pointe dans la défense des salariés, que ce soit face à la politique d'austérité ou aux plans de licenciement. Vraiment ? Pourtant, aucune remise en question des causes véritables de la crise, de la financiarisation de l'économie et du coût du capital, au-delà de quelques slogans démagogiques martelés à l'envi. Aucune remise en cause des politiques de baisse des déficits. Au contraire même, avec la proposition d'une « loi-cadre instaurant l'obligation d'un déficit structurel égal à zéro ». Au niveau de l'emploi, toute une série de propositions reposent, de même, sur l'idée qu'il n'y a de toute façon pas d'emploi pour chacun, précisément parce que le système libéral n'est jamais remis en cause, parce que le patronat n'est jamais critiqué. Défense des salariés vraiment ? Et pourtant, lors du grand mouvement des retraites en 2010, ceux-ci ont été qualifiés d' « émeutiers », jetant « la France dans le chaos (...) entre grèves, manifestations et blocus », auxquels il fallait « appliquer la tolérance zéro ».

Autre exemple : l'extrême-droite se serait largement ouverte à l'idée de l'émancipation des femmes et aurait renoncé à sa vision traditionaliste et sexiste de la société....Pourtant, ce sont toujours les propositions du revenu familial (inférieur au SMIC...) et la femme au foyer qui sont mises en avant. Où est l'émancipation ? Ou, encore, celle du « libre choix de ne pas avorter », pirouette sémantique et idéologique qui cache à peine la négation d'un droit fondamental pour les femmes.

Un dernier exemple ? L'éducation, où l'extrême droite surfe sur les difficultés réelles rencontrées par les enseignants (difficulté à faire progresser et réussir, conditions de travail dégradées, problèmes de « climat scolaire ».....) pour proposer une éviction précoce des élèves en difficulté (apprentissage à 14 ans), des portiques électroniques et/ou un poids accru de la hiérarchie au nom d'un « rétablissement de l'autorité ». Aucune analyse des conditions de travail, aucune remise en cause des classes surchargées, de la charge de travail ou du management quotidien. Aucune analyse non plus des raisons profondes de la difficulté scolaire, aucune perspective de démocratisation - bien au contraire - et de réussite pour les élèves des milieux populaires qu'elle cherche pourtant à séduire.

En résumé, un programme à l'opposé de la défense des salariés, des services publics, de la démocratisation de l'École ou de l'émancipation des femmes.

Notre rôle syndical est bien de démonter une à une toutes ces fausses « solutions », de les déconstruire et de mettre en évidence les contradictions, les manipulations, les mensonges dont elles se nourrissent. Et ce, dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, salaires, santé, éducation, justice, protection sociale, culture...C'est un travail de fond et dans la durée que nous avons à développer par des publications, des stages, des forums et des rencontres, indépendamment des calendriers électoraux. Notre rôle syndical est aussi de continuer à dénoncer fortement les politiques économiques et sociales qui, en appauvrissant les individus et en favorisant la concurrence de tous contre tous, rendent précisément possible le vote d'extrême-droite. Notre rôle syndical est aussi, enfin, de faire connaître nos alternatives à ces politiques néfastes et, surtout, de faire entendre la possibilité, le néolibéralisme, expliquer sans relâche pourquoi oui, décidément, une autre répartition des richesses est possible, pourquoi, oui, une autre organisation sociale, progressiste et solidaire est nécessaire, pourquoi l'austérité et les inégalités, non, décidément, ne sont pas une fatalité...

A la FSU, c'est notre combat depuis toujours. Parce qu'il n'y a pas de défense des personnels sans le projet d'une société juste et solidaire.



	Votre cotisation en €	Coût réel après crédit d'impôts en €
<i>Instituteur</i>		
8	143	48,80
9	150	51
10	158	53,70
11	175	59,50
<i>PE</i>		
3	137	46,50
4	143	48,80
5	148	50,30
6	158	53,70
7	168	57,10
8	181	61,50
9	191	64,90
10	204	69,30
11	224	76,10
<i>PE HC</i>		
1	173	58,80
2	192	65,30
3	204	69,30
4	216	73,40
5	234	79,50
6	250	85
7	265	90,10
<i>PEGC</i>		
6	143	48,80
7	150	51
8	157	53,30
9	162	55,10
10	173	58,80
11	184	62,50
<i>PEGC HC</i>		
5	209	71
6	224	76,10
<i>PEGC cl. excep.</i>		
2	229	77,90
3	240	81,60
4	250	85
5	265	90,10

Bulletin d'adhésion

2014/2015

Se syndiquer, c'est contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.

- au développement du service public d'Éducation.

au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique,

dans la ***Fédération Syndicale Unitaire.***

<i>Retraités</i>		
Pension inférieure à 1500 €	110	37,40
Pension inférieure à 2000 €	138	46,90
Pension supérieure à 2000 €	158	53,70

STAGIAIRE	80	27,20
1ère année Master	45	15,30
2ème année Master	45	15,30
Disponibilité	45	15,30
Congé parental	45	15,30
AVS/EVS	80	27,20

Temps partiel : Appliquez la formule :

[(cotisation temps plein - 75 €) x quotité] + 75 €

Crédit d'impôts

Désormais **66 %** de la cotisation syndicale viennent chaque année en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu ou vous sont remboursés si vous n'êtes pas imposable.

NOM.....

NOM de jeune fille.....

Prénom.....

Date de naissance.....Sexe : ☐M ☐F

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

E-mail.....Tél.:

Établissement scolaire de rattachement :

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Catégorie professionnelle :

☐ instit. ☐ Adjoint spé. ☐ PE ☐ PE HC ☐ Directeur

☐ PEGC ☐ PEGC HC ☐ PEGC CE ☐ ZIL ☐ TRS

☐ EMF/CPC/CPAIE ☐ Retraité ☐ Congé formation

☐ Disponibilité ☐ CLD/CLM ☐ Autre

Echelon.....

Travaillez vous à temps partiel ? ☐ non ☐ oui quotité%

Nomination: ☐ à titre déf. ☐ à titre pro. Montant de la cotisation.....€uros

☐ par chèque (à l'ordre du SNUipp Pas de Calais)

☐ par prélèvement 8 fois (avant le 31/10/2014) } remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE

☐ par prélèvement 4 fois (avant le 28/02/2015)

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp Pas de Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Pas de Calais.

Le.....

Signature.....

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 54 ZZZ 406244

Nom : **SNU IPP 62**

Adresse : 16 rue Aristide Briand

Code postal : 62000

Ville : ARRAS

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.